

Pour la mise en place d'une Maison du Citoyen

Après une très longue évolution historique faite de luttes et de révolutions, un consensus général s'est établi sur le principe de l'application de la Démocratie comme forme de gouvernement la plus élaborée pour nos sociétés «évoluées». Ce système, essentiellement fondé jusqu'ici sur le mode de la représentation, est basé sur l'élection de candidats présentés par les Partis politiques. Longtemps circonscrit à des catégories particulières de la population (excluant les esclaves dans la démocratie athénienne, réservé aux hommes en France depuis la Révolution de 1789, puis longtemps resté de nature censitaire), le droit de vote est enfin devenu universel par extension aux femmes en 1946 dans notre pays.

Cependant, des critiques de plus en plus vives s'élèvent contre les imperfections de ce système politique, affecté effectivement de nombreux dysfonctionnements qui en altèrent le principe même, tels que de forts pourcentages d'abstention et l'inflation des votes de protestation. Il arrive même qu'un référendum sur un sujet majeur (projet de Constitution européenne) infirme les intentions de choix formulées par la représentation nationale. Le sentiment de crise est général, et amène certains analystes à craindre le pire.

Des efforts multiples ont pourtant été accomplis par le législateur pour associer plus étroitement le citoyen aux prises de décision qui le concernent : généralisation des enquêtes publiques, Lois de décentralisation, institution des Conseils de Développement, des Conseils de Quartiers et des commissions consultatives, droit de pétition et référendum décisionnel constituent en principe des dispositions qui, introduisant des pratiques de démocratie participative, sont de nature à réconcilier les citoyens avec la vie politique.

La plupart de ces dispositions législatives et réglementaires ont été instituées dans le contexte de la Décentralisation, destinée en particulier à rapprocher les élus décideurs de leurs administrés.

Cependant, la mise en œuvre – souvent incomplète et mal organisée – de ces dispositions n'a pas donné les résultats escomptés par leurs promoteurs, au point qu'une défiance généralisée semble s'être installée durablement chez les citoyens vis-à-vis de leurs élus. Cette situation inquiétante est vécue au niveau national, mais aussi au niveau local. Preuve que les élus territoriaux n'ont pas su s'emparer de ces nouveaux outils mis à leur disposition ? Preuve aussi que les citoyens, de mieux en mieux éduqués, deviennent plus exigeants, et ressentent de plus en plus amèrement le fait – réel ou supposé - d'être tenus à l'écart des processus d'élaboration des décisions publiques ?

Cette situation est bien connue des Cercles Condorcet qui depuis leur création tentent de comprendre les mécanismes de ces blocages, incitent les administrés à prendre leurs responsabilités de citoyens, et réfléchissent aux moyens susceptibles de faire sortir notre société de cette impasse.

Il apparaît clairement aujourd'hui qu'aucune évolution décisive de l'ensemble du système en vigueur ne peut être espérée tant que la décentralisation n'aura pas été menée jusqu'à son terme, c'est-à-dire n'aura pas permis aux citoyens d'aller au-delà de leur pouvoir électif pour jouer enfin pleinement leur rôle d'acteurs – non décisionnels – dans la vie

publique. Certes, les citoyens ont la possibilité de faire pression collectivement pour qu'il soit mis fin aux situations les plus pernicieuses, telles que le cumul des mandats, l'empilement des structures politico-administratives ou la non élection des élus communautaires au suffrage universel. Ils peuvent aussi s'inspirer d'exemples étrangers pour réclamer l'instauration de mesures nouvelles, telles que la « réglementation d'interpellation du public » appliquée aux réunions des Conseils Communaux en Belgique. Ils doivent aussi contribuer à la mise en oeuvre des principes de la démocratie participative avancés par les Lois existantes en s'investissant dans les structures qui ouvrent concrètement la voie à la participation, telles que les Conseils de Développement et les Conseils de Quartiers (lorsqu'ils ont effectivement été mis en place). L'exemple de villes brésiliennes (Porto Alegre en particulier) où ces Conseils ont été implantés – avec attribution de « budgets participatifs »- montre la voie à suivre dans ce domaine. ***Il s'agit concrètement de créer un mouvement d'idées suffisamment fort pour que les instances de pouvoir à tous les niveaux comprennent l'intérêt pour eux-mêmes et pour leurs administrés d'ouvrir le dialogue, de répondre aux questions et de prendre en compte les propositions des électeurs.***

L'enjeu majeur de l'accès de tous à l'information et à la formation :

De fait, rien n'est réellement prévu aujourd'hui dans notre pays pour que la fonction citoyenne dépasse le stade de l'acte électoral, seul devoir citoyen proclamé par la Constitution. En particulier, l'accès à l'information et à la formation nécessaires à un exercice éclairé de cette fonction se heurte concrètement à une série de difficultés, liées entre autres à :

- la multiplicité et la complexité même des enjeux auxquels est confrontée une société moderne;
- la surabondance des niveaux de décision politico-administrative, propice à la confusion des responsabilités;
- la dispersion considérable des sources de renseignements, ainsi que l'absence de synthèses compréhensibles par des non spécialistes;
- l'opacité générale, voulue ou non, entretenue par les responsables politiques, administratifs et techniques;
- l'insuffisance des compte - rendus de mandats électifs et d'évaluation publique des résultats par rapport aux promesses électorales, ainsi que la pauvreté et souvent la partialité des informations et commentaires fournis par les médias locaux.

Cette situation ne peut que décourager tous ceux qui, hors des directives de Partis, ont le désir de participer à la vie publique. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions de voir le corps électoral se sentir étranger, non concerné, sceptique voire hostile vis-à-vis des décisions prises à tous les niveaux, depuis l'Europe jusqu'aux Communes, se défier de la représentation politique, et finalement grossir de plus en plus le parti de l'abstention.

Les Cercles Condorcet sont résolument engagés dans la promotion d'une Démocratie de participation qui permette réellement aux citoyens d'être convenablement informés et de pouvoir donner leur avis sur les orientations, les projets et les réalisations dont ils auront de toutes façons à assumer les conséquences. Ils jouent, avec d'autres organisations, un rôle de conscientisation et d'incitation à l'implication citoyenne. Mais leur efficacité en la matière est forcément réduite.

Considérant que nul ne peut se sentir impliqué s'il n'est pas correctement informé, le Cercle Condorcet milite pour une orientation de rupture vis-à-vis de cette situation inquiétante. Soucieux d'être constructif, il propose ainsi la mise en place de structures informatives accessibles à tous les citoyens qui le désirent.

Ces structures devraient à notre avis satisfaire aux exigences suivantes :

- être implantées **au coeur** des Communes – ou des Communautés d'Agglomérations -
- être dotées de **locaux** dont elles auraient la pleine jouissance;
- **bénéficiaire de moyens** :
 - *en personnel de type documentaliste*
 - *budgétaires, permettant d'acquérir et de gérer la documentation*
 - *administratifs : structure de type associatif, assurant la pluralité de la représentation (politique, associative, citoyens indépendants)*;
- **offrir gratuitement les services suivants** :
 - **accès à tous les documents** faisant l'objet de délibérations et de décisions aux niveaux de la Commune (dont les Conseils Consultatifs de Quartier), de la Communauté d'Agglomération (ou de Communes), du Conseil Général et de la Région, ainsi qu'à la composition des différentes instances politico-administrative;
 - **accès à la documentation** législative et réglementaire, française et européenne;
 - **mise à disposition** de la documentation aussi bien sous forme écrite que sous forme informatique;
 - **organisation de prestations périodiques** de spécialistes aptes à aider les citoyens dans leurs recherches;
 - **organisation de rencontres** entre les élus et les citoyens, en particulier pour la présentation de comptes – rendus de mandats;
 - éventuellement, accueil de réunions restreintes de citoyens.

Les échéances électorales, en particulier municipales, offrent une opportunité pour que les Associations de citoyens proposent publiquement - et hors de toute implication partisane - aux équipes candidates les changements structurels susceptibles d'aider notre démocratie à sortir des ornières où elle s'embourbe peu à peu. Au-delà de ce rôle de proposition, le Cercle Condorcet mettra volontiers son expertise sur ce sujet à la disposition des élus pour les aider à mettre en place cet outil de la démocratie participative que peut constituer une Maison du Citoyen.

Pour le Conseil d'Administration du Cercle Condorcet, Mars 2006 / Octobre 2014 -
Marcel Masson